

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix- neuf, le 09 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 3 SEPTEMBRE 2019 s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, LESPINASSE Chantal, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, PASQUET Lydie, FOUCOEUR Jérôme, HILLION Patrice, PICADOU Florian, VIGIER Jean-Marie conseillers municipaux

ABSENT EXCUSE : Raymond WEY conseiller municipal

ABSENT : Yannick POINSON conseiller municipal

Procuration de Raymond WEY à Lydie PASQUET

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RPQS) POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret N° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Périgord Noir. Il a auparavant distribué aux conseillers l'info du SIAEP en indiquant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Jean-Marie VIGIER délégué au syndicat de l'eau explique que pour rechercher les fuites sur le réseau, le SIAEP va poser des compteurs intermédiaires. Le secteur s'étend de Besse à Sainte-Mondane. L'étude est en cours sur le réseau de DAGLAN.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil prend acte de cette présentation.

2. REALISATION ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (A.T.D.)

Monsieur le Maire explique qu'il est obligatoire pour les collectivités de réaliser une étude diagnostique des réseaux de collecte et de la station d'épuration tous les 10 ans. Ce diagnostic doit être une aide à la décision pour la commune en vue des investissements

*Reçue en Préfecture
le 19/09/2019*

d'extension du réseau de collecte : raccordement du camping de la Peyrugue et ou
réhabilitation des ouvrages : station d'épuration du bourg vétuste.

Il explique que l'agence technique départementale (ATD) de Périgueux propose une
convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans laquelle sont définies ses
missions et sa rémunération.

Sébastien MIERMONT demande quel est le rôle de l'Agence Technique Départementale.

M. Le Maire répond que la mission comprend les tâches suivantes :

- Etablissement du descriptif de l'opération
- Aide au recrutement du bureau d'études
- Suivi des étapes de l'étude jusqu'à son achèvement
- Expertise technique et juridique
- Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage
- Aides aux choix techniques et opérationnels en tenant compte des contraintes
- Assistance pour la mise en place de la tarification permettant de conduire le projet global
de réhabilitation des installations d'assainissement.

Le coût de ces prestations s'élève à 5.000 € HT, taux TVA 20 %, soit 6.000 € TTC. Cette
prestation peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil
Départemental.

Sébastien MIERMONT comprend que le camping La Peyrugue souhaite s'agrandir et créer un
assainissement adéquat, mais il rappelle les problèmes de refoulement d'il y a quelques
années. Il ne faudrait pas que la commune se retrouve avec des gros problèmes au niveau du
fonctionnement de la pompe de relevage et de la station. M. Le Maire répond que cette
étude diagnostique doit justement nous informer sur les qualités et les failles du système.

Thierry CABIANCA ajoute que des travaux de mise en sécurité ont été effectués à la station
d'épuration : changement des chaînes et installation de nouvelles rambardes en inox.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer la convention
avec l'ATD.

3. MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE DES REPAS A LA CANTINE

M. Le Maire explique que la tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer
les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de
ressources. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de prévention et
de lutte contre la pauvreté afin de garantir à tous un accès à l'alimentation.

Recue en Préfecture
le 19 Septembre 2019

L'Etat instaure une aide financière pour les communes les plus fragiles éligibles à la DSR (Dotation sociale de solidarité) afin que les enfants qui y résident puissent manger à la cantine

pour 1 € maximum. L'aide qui s'élève à 2€ par repas servi et facturé au plus 1€ aux familles est versée à deux conditions :

- La tarification sociale des cantines doit prévoir au moins trois tranches
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas

Cette mesure n'est pas obligatoire. Elle est valable jusqu'en 2022, mais après cette date, l'Etat peut se désengager.

M. le Maire propose de ne rien changer pour l'instant dans la tarification des prix des repas à la cantine scolaire. Le prix actuel du repas est de 2,10 €.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas appliquer cette mesure.

4. MOTION UDM POUR LE SOUTIEN AUX TRESORERIES

M. le Maire donne lecture de la motion de soutien aux trésoreries.

MOTION

Les membres du Conseil d'Administration de l'Union des Maires, réunis, le mercredi 10 juillet 2019 à Marsac sur l'Isle, siège de l'Association, ont débattu du **projet de réorganisation des services des Finances Publiques** dans le département de la Dordogne en présence de Monsieur POGGIOLI, Directeur départemental des Finances Publiques et ce consécutivement à la réunion de présentation de ce projet, organisée par Monsieur le Préfet de la Dordogne le 3 juillet dernier :

Considérant que :

- Ce projet découle d'une décision unilatérale du Ministère de l'Action et des Comptes publics, sans concertation **préalable** avec les élus et leurs associations et vise certes à « concentrer et dématérialiser les tâches non visibles pour gagner en efficacité » mais également et surtout à permettre à « l'État de réaliser des gains de productivité » et donc d'économies financières.

- Pour ce faire, ce projet propose la fermeture, en Dordogne, de 12 trésoreries sur les 17 restant à ce jour, et l'établissement, à la place, de 5 structures territoriales sous l'appellation de **Services de Gestion Comptable** entérinant, de ce fait, définitivement la séparation des missions de gestion et de conseil remplies jusqu'ici de manière efficace par les comptables publics ;

- On nous promet une « amélioration » **du conseil aux élus** et « notamment aux collectivités les plus petites ou les plus fragiles » par la mise en place de conseillers collectivités, des « cadres de haut niveau » issus de la DDFIP et au nombre de 12 au départ mais nous nous interrogeons sur la nature de l'amélioration proposée, sur la capacité de ces quelques conseillers à être en permanence accessibles à partir des sites matérialisés en rouge sur la carte.

- On nous annonce la mise en place d'un « **accueil physique des contribuables** dans chaque Maison de Service au Public existante (MSAP) ou bien dans les futures Maisons « France Service » mais nous nous interrogeons sur les modalités de financement de ces structures nouvelles mais également des agents d'accueil dont nous ne voudrions pas qu'elles reposent, à terme, sur les seules collectivités locales.

Ce faisant, les élus de l'Union des Maires rappelant les liens historiques entre les collectivités locales et les services des finances publiques qui, au cours des décennies, ont assuré la sécurité et la garantie d'une gestion financière de grande qualité :

- **Constatent** que les actions de conseil, de suivi, d'accompagnement des élus se sont dégradées régulièrement ces dernières années non du fait d'un manque de compétences des agents mais d'un appauvrissement des ressources humaines des trésoreries

- **Expriment** une forte inquiétude face à une nouvelle réduction des effectifs de la DDFIP et de ses incidences sur le service public

- **S'interrogent** sur les conséquences de la séparation des missions comptables et de conseils ainsi que sur la capacité des agents de la DDFIP à assurer l'ensemble de ces missions dans un contexte nouveau.

- **Considèrent** qu'à moyen terme, la pérennité du binôme Ordonnateur/Comptable est menacée avec pour conséquences un affaiblissement de la sécurisation de la gestion financière et une responsabilité accrue des maires en ce domaine risquant de rebuter encore davantage les vocations à être, dans l'avenir, maire ou élu municipal.

- **Redoutent** fortement que l'on se dirige vers une privatisation de l'accompagnement de la gestion financière des collectivités, ce qui se traduirait, une nouvelle fois, par un transfert des charges de l'État vers les collectivités, bien plus qu'une économie réelle pour ces dernières et leurs contribuables.

Ils demandent donc que :

- La **concertation** voulue par le Ministère avec les élus **en soit véritablement une** et que, par conséquent, elle prenne effectivement en compte les doléances exprimées par les élus sur le terrain ;

- **Les missions de conseils et de gestion ne soient pas systématiquement séparées** arguant du fait que, bien que l'on nous déclare que les conseillers aux collectivités qui devront se partager un vaste territoire seront efficaces et réactifs, c'est encore en proximité et avec une ou un trésorier local que l'on garantira la qualité de la gestion financière des collectivités locales ;

- **Le lien Ordonnateur/Comptable reste le fondement de la gestion publique** et que les moyens soient alloués à la DDFIP afin de pouvoir assurer efficacement et de manière pérenne cette mission essentielle ;

- **Des clarifications** soient apportées aux collectivités quant à la hauteur de leur participation dans le temps aussi bien **pour la prise en charge financière** de l'accueil des contribuables en MSAP ou en Maison France Service que pour le fonctionnement de ces nouvelles structures ;

- L'Association des Maires de France se fasse la porte-parole des inquiétudes et des revendications des maires de Dordogne en ce qui concerne cette réforme qui n'en est qu'à son début.

Reçue en Préfecture

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil approuvent la motion proposée par l'Union des Maires en soutien aux trésoreries.

le 19 Septembre 2019

5. DON DE TERRAINS APPARTENANT A LA FAMILLE BARRIERE-PONTAGNIER A LA COMMUNE

M. Le Maire fait part de la proposition des filles de Mme Colette PONTAGNIER de la volonté de leur mère de faire don à la commune de deux terrains situés à « Les Prés de la Fontaine » cadastrés section AR N° 22 (1.243 m²) et AR N° 23 (1.692 M²) dont la contenance totale est de 2.935 m².

Sébastien Miermont souhaite savoir ce que la commune va en faire.

M. le Maire répond qu'un projet de verger communal pour l'école avec des plants anciens fournis par l'INRA pouvait trouver sa place dans cet environnement, ainsi qu'une ruche communale pédagogique et un espace- serre pour les fleurs des massifs communaux.

Thierry CABIANCA précise que ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche des Villes et villages fleuris avec des essences d'arbres d'antan. Il y a aussi un arbre remarquable : Un très beau saule pleureur en fond de parcelle.

Sébastien MIERMONT intervient et explique que ces deux terrains sont entretenus par Guy PALEZIS depuis plus de 10 ans et qu'il est le reprenneur de toutes les terres dont s'occupaient M. PALEZIS. Les propriétaires ne peuvent plus en avoir la jouissance. Il est en train d'acquérir toutes les terres autour et il est très intéressé par ces deux parcelles.

M. le Maire répond que Mme PONTAGNIER souhaitait faire don de ces terrains à la commune, la commune acceptait volontiers. Si ce n'est pas possible, il ne s'opposera pas à Sébastien MIERMONT qui pourra les récupérer.

Reçue en Préfecture

Sébastien MIERMONT dit qu'il ne laissera pas la mairie prendre ces deux terrains et propose d'aller voir la famille PONTAGNIER avec M. le Maire.

le 19 Septembre 2019

6. ECHANGE PORTION CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA.PIMPENE »

M. le maire fait part du courrier de M. et Mme Pierre GARRIGUE domiciliés au lieu-dit « La Pimpène » à DAGLAN en date du 25 août 2019 faisant part de leur souhait d'échanger un morceau de chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section AL N° 104 et 105 leur appartenant, contre une partie de la parcelle cadastrée section AL N° 104 sur laquelle ils ouvriraient un chemin carrossable.

M. Le Maire distribue un plan à chaque membre du conseil.

M. le maire précise la procédure :

- il convient de lancer une enquête publique menée par un commissaire-enquêteur

- Le dossier technique est réalisé par un géomètre-expert qui procédera au bornage
- Le dossier sera ensuite confié à Me Violaine POUSSOU Notaire à Sarlat pour la rédaction de l'acte notarié

Tous les frais sont à la charge des demandeurs.

Recue en Préfecture le 13 septembre 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire :

- A lancer l'enquête publique
- A nommer un commissaire-enquêteur
- A transmettre le dossier au géomètre AGEFAUR à Sarlat
- A confier le dossier à Maître Violaine POUSSOU Notaire à Sarlat

Tous les frais étant à la charge des demandeurs.

7. PROJET ACQUISITION PORTION CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « GALIBERT »

M. Le Maire fait part du courrier de M. Alain PAGES de Galibert qui souhaite acheter un bout du chemin rural inutilisé situé entre les parcelles cadastrées section AO 102 ET AO 142.

M. le maire distribue le plan à chaque membre du conseil.

Il relate l'historique du chemin. Le chemin avait été échangé avec M. LASSERRE. Les VTT passent dans ce chemin et parfois circulent dans leur pré. Il souhaiterait acquérir ce petit bout pour pouvoir fermer.

M. le maire précise la procédure :

- il convient de lancer une enquête publique menée par un commissaire-enquêteur
- Le dossier technique est réalisé par un géomètre-expert qui procédera au bornage
- Le dossier sera ensuite confié au Notaire pour la rédaction de l'acte notarié

Tous les frais sont à la charge du demandeur.

M. Le Maire propose une vente au prix de 100 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil

- acceptent de vendre à M. Alain PAGES une portion du chemin rural au prix de 100 €
- autorisent le maire :
- A lancer l'enquête publique
- A nommer un commissaire-enquêteur
- A transmettre le dossier au géomètre AGEFAUR à Sarlat
- A confier le dossier à Maître Violaine POUSSOU Notaire à Sarlat

Tous les frais étant à la charge du demandeur.

Recue en Préfecture le 13 septembre 2019

8. VENTE ESPACE PUBLIC A MME ANNIE TAYLOR « LE PEYRUZEL »

M. le maire fait part de la demande d'achat de Mme Annie TAYLOR propriétaire au Peyruzel Section AH N° 183 d'un espace public d'environ 6 m² sur lequel a été bâti l'escalier d'accès à son habitation.

M. le Maire distribue le plan à chaque membre du conseil.

M. le maire précise la procédure :

- il convient de lancer une enquête publique menée par un commissaire-enquêteur
 - Le dossier technique est réalisé par un géomètre-expert qui procèdera au bornage
 - Le dossier sera ensuite confié au Notaire pour la rédaction de l'acte notarié
- Tous les frais sont à la charge du demandeur.

M. Le Maire propose une vente au prix de 100 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil

- acceptent de vendre à Mme Annie TAYLOR une partie de l'espace public situé devant sa maison (environ 6 m²) au prix de 100 €
- autorisent le maire :
- A lancer l'enquête publique
- A nommer un commissaire-enquêteur
- A transmettre le dossier au géomètre AGEFAUR à Sarlat
- A confier le dossier à Maître Violaine POUSSOU Notaire à Sarlat

Tous les frais étant à la charge du demandeur.

Recue en Préfecture le 19 Septembre 2019

9. Adhésion à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord pour réduire et supprimer les incidents et les pratiques qui nuisent gravement aux arbres et valoriser le patrimoine de la commune

Dans le cadre du dossier Villes et Villages fleuris et du développement de la politique environnementale dans laquelle la commune s'est inscrite depuis 5 ans, il convient d'adhérer à la charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la « Charte de l'Arbre Dordogne Périgord ».

Les arbres forment nos paysages et accompagnent notre quotidien, ils participent à la qualité de vie. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.

La Charte de l'Arbre Dordogne Périgord propose une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien.

Les objectifs visés concernent la protection des arbres et des habitants fréquentant les espaces publics, une sensibilisation des concitoyens sur l'intérêt d'une gestion raisonnée du patrimoine arboré public.

L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information à la population, nommer un référent arbre et à l'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la préservation et l'entretien du patrimoine arboré de la commune, adopte le cahier des charges techniques départemental en matière d'élagage et d'entretien et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

Recue en Préfecture le 19 septembre 2018

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ M. le maire annonce que :

- Christian MIERMONT est retraité depuis le 01/09/2019
- Mme Christelle CALTEAUX est la nouvelle enseignante des CE1 et CE2 à Daglan et directrice
- Le raccordement à l'assainissement de la grange JARRIGE Rue de la Carderie sera Effectué par l'entreprise FOUCOEUR cette semaine
- Des travaux de changement de canalisations d'eau du SIAEP PERIGORD Noir vont démarrer de chez JARZAC à chez Jeannette USSEL.
- Le 15 septembre, rassemblement NORMANDIE de vieilles voitures organisé par M. et Mme LENORMAND. La Mairie offrira un vin d'honneur dans la cour de l'école à 17 heures 30.
- Le travail de la commission pour le dossier de l'adressage est fini depuis le 30 juin. Il y avait 3 élus et 3 citoyens. Le Lundi 16 septembre, déplacement à l'ATD à Périgueux pour validation de la dénomination des voies et la numérotation métrique. A peu près 70 noms de routes, impasses, chemins ont été nommés.

➤ Lydie PASQUET signale les problèmes de distribution de colis et du courrier à la Fontaine, car il y a confusion entre la place de la Fontaine et la place du lavoir. M. Le Maire explique qu'il faut espérer, qu'après la numérotation, ce ne sera plus un problème. Il y a une place de la Fontaine et une place de la Liberté.

➤ Thierry CABIANCA fait le point des travaux sur 3 mois :

- Pose plaques regard au stade
- Mise en sécurité des ouvrages de la station d'épuration
- Mise en place de nouvelles rambardes en inox à la station d'épuration
- Nettoyage digesteur et enlèvement des boues, nettoyage des lits
- Réparation des 3 bancs autour de l'église et à la fontaine
- Réaménagement massif du tilleul
- Panneautage des arbres et à la truffière pédagogique
- Bâtisse de la nouvelle structure du barbecue à la Levade
- Entretien courant de la voirie et pose de l'enrobé, refixation du coussin berlinois
- Signalisation : pose panneaux
- Maison de la Pierre Sèche : Entretien espaces verts, taille érable et nettoyage atelier
- Nettoyage fontaines et calvaires
- Nettoyage lit fontaine (3 ou 4 fois/an)
- Aire de fitness : proposition de changement de serrure afin que les enfants ne rentrent pas seuls sur l'aire
- Remise Prix jury pour le concours des maisons, balcons et jardins fleuris :
 - 🏆 1^{ER} prix maison fleurie : M. DESLANDES – Rue des Tonneliers

- ✚ 2^{ème} prix maison fleurie : M. GUTIERREZ Jean-Louis – St Martin
- ✚ 3^{ème} prix maison fleurie : M. et Mme CALES-CONSTANT Fernande – La Borie
- ✚ 1^{er} prix balcon fleuri : M. et Mme VICKERSTAFF – Place de la Liberté
- ✚ 2^{ème} prix balcon fleuri : Mme CONWAY Fiona - Rue de la Levade
- ✚ 1^{er} prix jardin fleuri : Mr et Mme HERBAULT – Route de la Rivière
- ✚ Prix spécial du jury : Mr et Mme KROONTJE Wiggert – La Borie de la Croix

- Travaux pigeonnier couvent : les vélux ont été posés par l'entreprise LOMBARD et pose des dalles à venir.
- Marché aux truffes : 44 kgs sur la saison
- Inscription pour la 3^{ème} fleur : Visite le 10/09/19

Philippe LOMBARD informe que des gens se plaignent que Patrick VERNET roule trop vite en traversant le village de Bargès. Ce dernier a signalé à Philippe Lombard qu'il respectait la limitation à 30 km à l'heure. Les ralentisseurs ne sont pas réglementaires et il manque la signalisation. Mr le Maire dit qu'ils vont les refaire. Il sollicite un radar pédagogique.

- Le stop à Mas de Cause n'est pas efficace. Il faut mettre en place un céder le Passage et installer un stop venant de LAGREZE EST.
- Sébastien MIERMONT signale le problème de vidage du bac de la chasse. Des odeurs nauséabondes ont persisté plusieurs jours. L'équarisseur n'est pas venu de plusieurs semaines. Thierry CABIANCA précise qu'il a pris contact avec le président de la chasse. La police de l'environnement est venue. Il a donné la procédure à suivre à 4 ou 6 Personnes. Celui qui met dans le bac doit prévenir l'équarisseur, ce qui n'a pas été fait. Jérôme FOUCOEUR voudrait que ce bac soit déplacé pour ne plus être sur le parking du stade puisque 3 communes peuvent déposer dans ce bac.
- Jérôme FOUCOEUR évoque les problèmes de la gare de GOURDON et SOUILLAC. Il fait partie de l'association qui œuvre en faveur du maintien des trains.

Ainsi, fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

